

RADIATION D'UN ETABLISSEMENT SECONDAIRE

IMPRIME : P2

(Possibilité de le télécharger gratuitement en cliquant [ici](#) ou de saisir votre formalité sous formes de questions-réponses sur www.cfenet.cci.fr).

PIECE JUSTIFICATIVE

- Néant.

FRAIS DE GREFFE

- Radiation Ets secondaire, siège dans le ressort : 58,94 € (chèque à libeller à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce de Châteauroux)
- Radiation Ets secondaire, siège hors ressort : 37,44 € (chèque à libeller à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce de Châteauroux)

En cas de règlement en espèces, merci de prévoir l'appoint.

OBSERVATION

- Si les formalités sont effectuées par un mandataire, joindre un pouvoir